

2025/16

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250206-0122025-AR



MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0012/2025

Objet : Arrêté de police de circulation pour renouvellement d'un appareil de fontainerie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 04 février 2025 formulée par SUEZ EAU FRANCE, représentée par Monsieur Mickaël ETIENNE,

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera limitée à 30 Km/h sur la rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye à partir du 04 mars 2025 jusqu'au 24 mars pour une durée calendaire de 20 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Major de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.

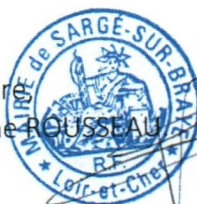
Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 04 février 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 06/02/2025

Et de la publication, le 06/02/2025

Le Maire,

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

